



Une indignation à deux vitesses !

Dans un article dans la presse régionale en date du 7 mai 2025, le président du conseil départemental du Morbihan s'est ému de la limitation du remplacement des enseignants des établissements privés confessionnels morbihannais. Sous prétexte de porter un « préjudice aux familles morbihannaises », David Lappartient a écrit à ce sujet une lettre à Mme Hélène Insel, rectrice de l'académie de Rennes.

La FSU 56, organisation syndicale majoritaire dans les instances de l'Éducation, s'étonne de la démarche du président du conseil départemental. En effet, en janvier, la FSU avait dénoncé le nombre d'enseignant·es non remplacé·es dans les établissements publics du département et de l'académie. « Une absence de remplacement en raison d'un budget contraint » était la réponse du rectorat. Où était le président Lappartient à ce moment-là pour défendre le service public d'Éducation et ses usagers ? A-t-il écrit un courrier à l'adresse de l'ancien recteur, Emmanuel Ethis ? A-t-il saisi le tribunal administratif ?

Défendre le service public d'Éducation devrait être la priorité pour le premier édile du département. L'équité territoriale évoquée par M. Lappartient ne peut se concevoir qu'en soutenant l'enseignement public et sa présence sur l'ensemble du territoire, ce qui est loin d'être le cas dans notre département. La carence réside plutôt dans l'absence d'une réelle volonté politique de développement de l'enseignement public.

La FSU réclame l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique (qui a ouvert la voie à cette large contractualisation qui débouche aujourd'hui sur cette carence et cette rupture de service public, faute d'enseignant.es suffisant.es) et un plan de recrutement pluriannuel dans les établissements publics à la hauteur des enjeux, pour porter une école ouverte à toutes et tous, favoriser la mixité scolaire et défendre une École Inclusive. Ce plan de recrutement de personnels formés et en nombre permettrait aux élèves de ne plus perdre d'heures de cours.